
MAIRIE DE MAZEROLLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I- Le cadre général du budget primitif 2024

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2024 a été proposé au vote, suite à la réunion de la commission Finances qui s'était réunie le 18 mars 2024. Il a été approuvé par le Conseil Municipal durant la séance du 08 avril 2024.

II- Eléments de contexte

Le projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services pour préserver **la capacité d'autofinancement**,
- De maîtriser les charges de personnel
- De maintenir un montant d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

Il a été présenté avec la reprise des résultats de 2023.

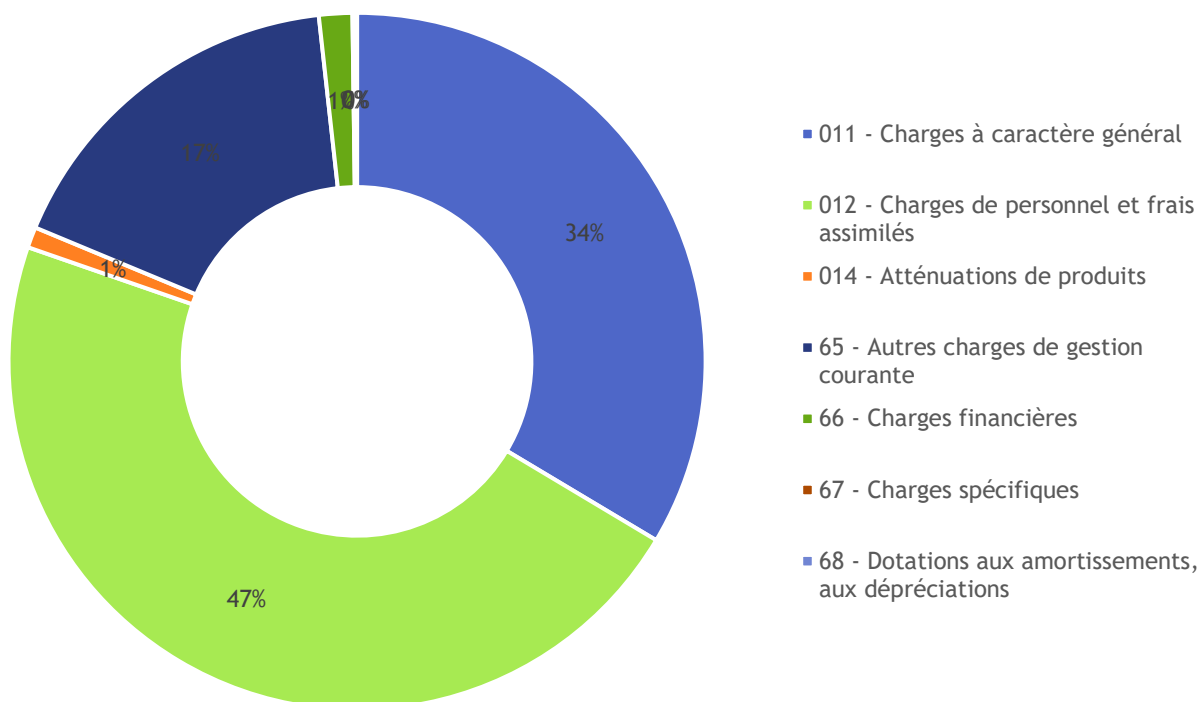
III- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 reflètent le contexte actuel, avec les hausses du prix des matières premières et de l'énergie. Il faut également prendre en compte les augmentations de salaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement 2024

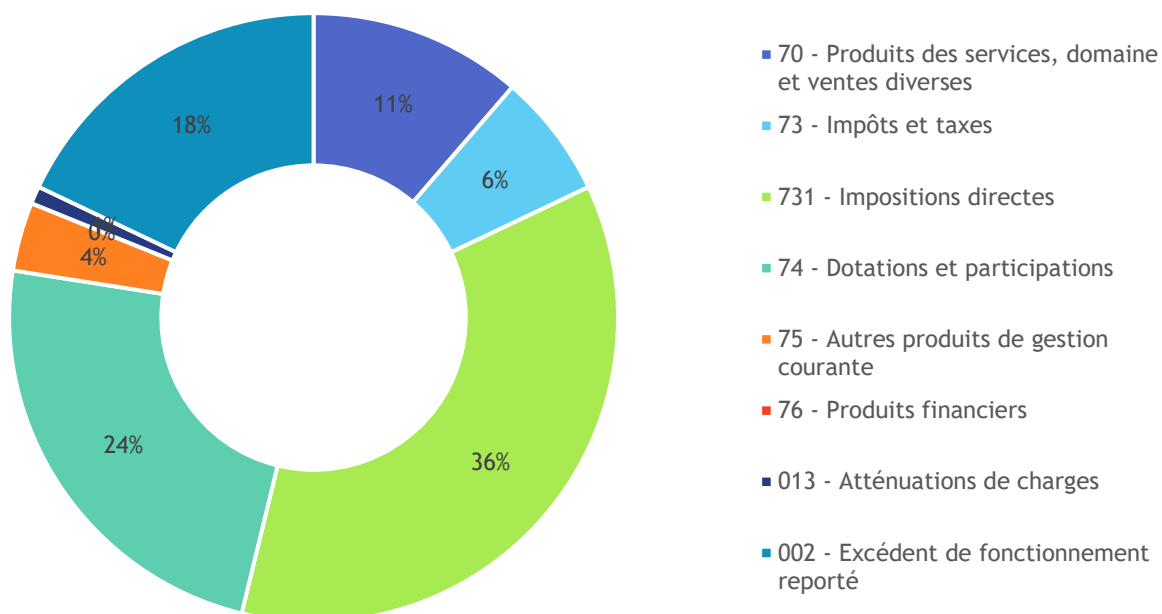


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	282 344,73	315 057,73
012 - Charges de personnel et frais assimilés	410 374,91	438 582,41
014 - Atténuations de produits	8 189,00	9 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	154 178,85	159 220,00
66 - Charges financières	13 778,47	14 500,00
67 - Charges spécifiques	1 203,60	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	450,00	1 000,00
Total dépenses réelles	870 519,56	938 359,48
Total dépenses d'ordre	6 415,00	129 917,00
Total dépenses de fonctionnement	876 934,56	1 068 276,48

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2024 sont en légère hausse, du fait l'augmentation des bases et des taux de l'impôt foncier.

Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement 2024



Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	184 825,40	121 000,00
73 - Impôts et taxes	70 629,15	70 673,00
731 - Impositions directes	355 068,81	382 912,00
74 - Dotations et participations	277 681,81	252 955,00
75 - Autres produits de gestion courante	44 672,23	39 000,00
76 - Produits financiers	4,62	3,00
77 - Produits spécifiques	1 585,41	0,00
013 - Atténuations de charges	13 208,92	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	225 152,29	191 549,48
Total recettes réelles	1 172 828,64	1 068 092,48
Total recettes d'ordre	183,37	184,00
Total recettes de fonctionnement	1 173 012,01	1 068 276,48 €

IV – La section d'investissement

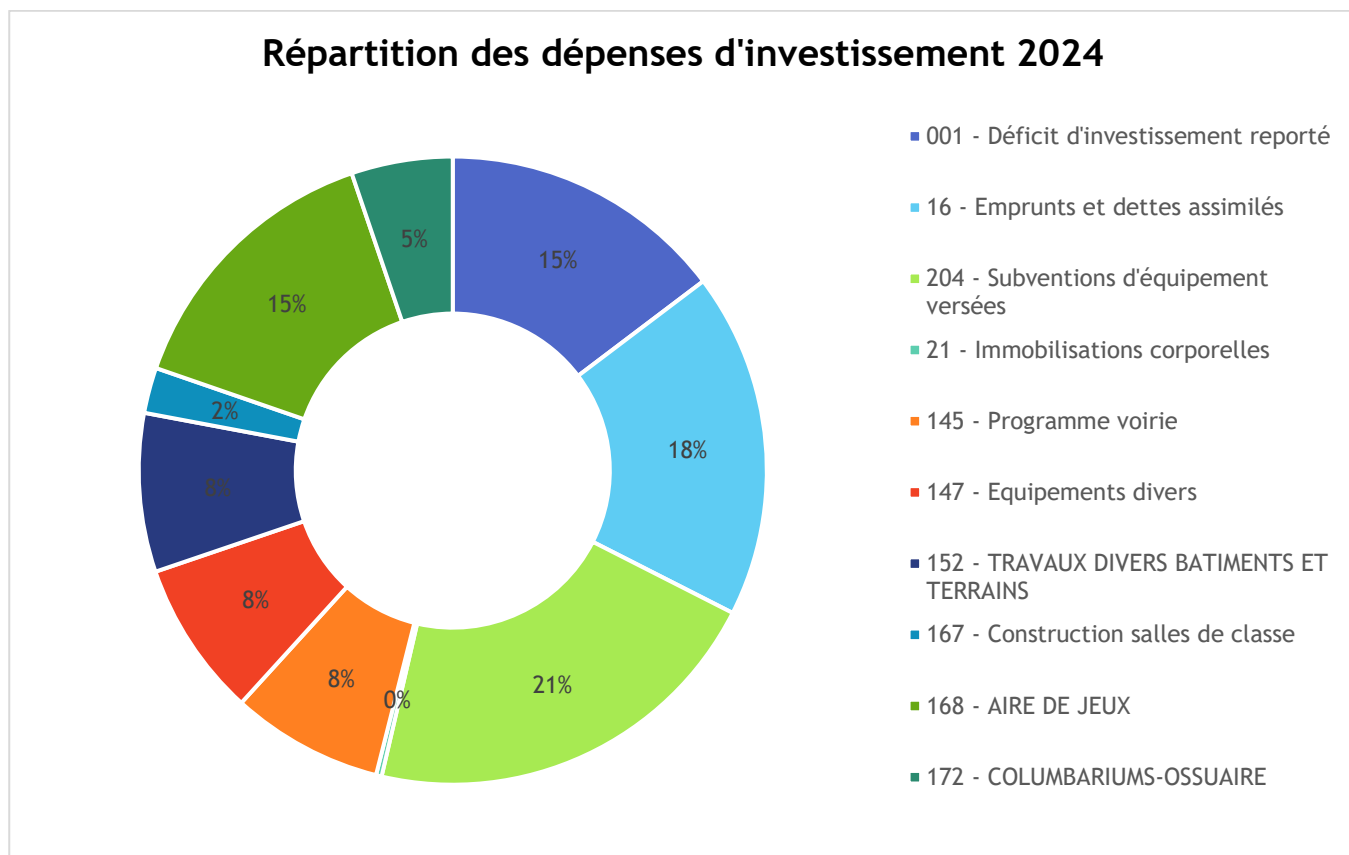
La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme.

Elle concerne les actions, les dépenses et les recettes permettant d'accroître son patrimoine. La section d'investissement, pour le budget primitif de 2024, s'élève à 345 288,97 €.

Les dépenses d'investissement

Cette section regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

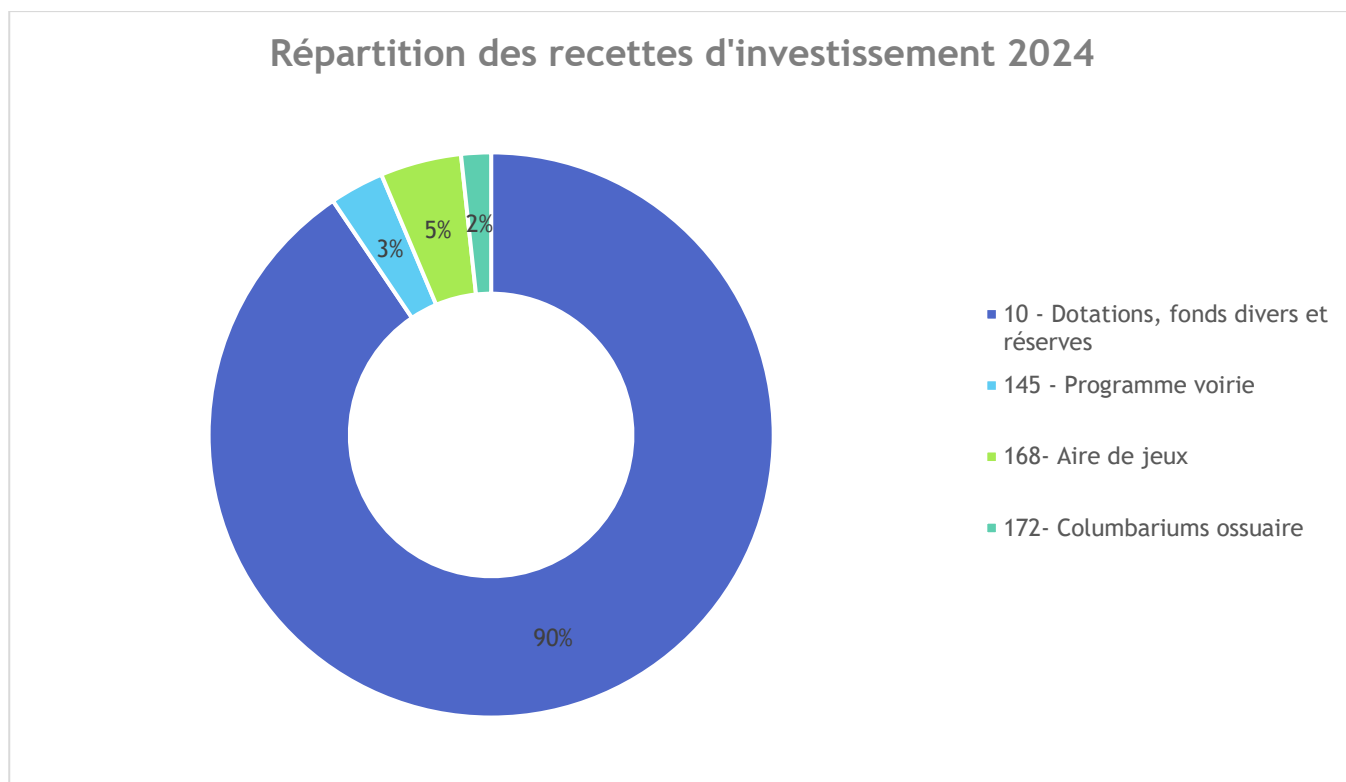
Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :



Chapitres	CA 2023	BP 2024
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	50 717,97
16 - Emprunts et dettes assimilés	60 004,42	61 400,00
204 - Subventions d'équipement versées	54 917,44	73 000,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	1 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	114 921,86	186 117,97
145 - Programme voirie	36 010,14	27 000,00
147 - Equipements divers	13 236,05	27 710,00
152 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS ET TERRAINS	21 843,53	28 177,00
167 - Construction salles de classe	245 132,78	8 100,00
171 - CANTINE COMMUNALE	4 467,46	0
168 - AIRE DE JEUX	0	50 000,00
172 - COLUMBARIUMS-OSSUAIRE	0	18 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	320 689,96	158 987,00
Total dépenses d'ordre	11 432,23	184,00
Total dépenses d'investissement	447 044,05	345 288,97

1- Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :



Chapitres	CA 2023	BP 2024
001 - Excédent d'investissement reporté	144 711,83	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 149,08	194 999.97
13 - Subventions d'investissement reçues	188 801,31	
Total recettes réelles hors opérations	378 662,22	194 999.97
145 - Programme voirie	0,00	6 695,00
168- Aire de jeux	0,00	10 000.00
172- Columbariums ossuaire	0	3 677.00
Total recettes opérations d'invest.	0	20 372.00
Total recettes d'ordre	17 663,86	129 917.00
Total recettes d'investissement	396 326,08	345 288.97

V- Quelques éléments financiers : endettement

Le remboursement prévu du capital des emprunts pour 2024 est de 60 368.38€ et représente 17.49 % des dépenses réelles prévues d'investissement. La structure de la dette ne représente pas de danger.

Capital restant dû au 31/12/2023	Annuités 2024	Capital	Intérêts
770 758.99 €	73 730.62 €	60 368.38 €	13 362.24 €

VI- Effectifs et charges de personnel

Les charges de personnel prévues pour 2024 s'élèvent à 438 582,41 €. La Commune est organisée en plusieurs services.

- Le service administratif de la mairie est composé de deux agents à temps complet.
- Le service école/cuisine est composé de cinq agents titulaires (deux agents à temps complet et trois agents à temps non complet), de sept agents contractuels de droit public à temps non complet, et de trois agents bénéficiant de contrats de droit privé.